

**Délibération
du Conseil municipal**

L'an deux mille vingt-trois, le 23 février à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_02_23022023-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :	
AUBERY Chantal	X				Date de convocation : 15/02/2023
BOLLARD Éric	X				
BOURGEAUD Bastien	X				
CUVELARD Bruno	X				
DREVET Jean-Jacques		X		O SALIN	Secrétaire de séance : E BOLLARD
INIZAN Loïc		X		E BOLLARD	
LATIL Etienne	X				
PONS Caroline	X				
SALIN Olivier	X				
SERRE Thierry		X		D VIGNES	
VIGNES Delphine	X				
Total	11	8	3		

OBJET : travaux de voirie intérêt communautaire 2023

Monsieur le Maire expose :

Le Département accorde cette année une Dotation Forfaitaire Solidarité à Orientation Voirie de 14 817€

Si la commune engage des travaux de voirie sur les chemins d'intérêt communautaire, cette dotation sera à reverser à la CC BDP.

L'enveloppe voirie de la CC BDP 2023 sera de 30 273€ (reliquat CC BDP 2022 de 3 888 + DFSO+ abondement de la CCBDP)

Les travaux envisagés se situent sur le chemin des Blaches sur une longueur de 640 ml.

Etienne LATIL adjoint en charge de la voirie s'est rendu sur place avec M Frédéric PERROUD technicien à la CC BDP.

M PERROUD a fourni un estimatif avec 2 options :

- bicouche + coupe d'eau : 16 545 + 2390= 18 935€

- enrobé : 26 898€ +2390€ coupe d'eau = 29 288€

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Affiché le

ID : 026-212602643-20230223-DEL_02_23022023-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

➤ **CHOISIT** l'option bicouche + coupe d'eau 16 545 + 2390= 18 935€

POUR : 6 Olivier SALIN, Jean-Jacques DREVET, Etienne LATIL, Bastien BOURGEAUD, Bruno CUVELARD, Chantal AUBERY, **CONTRE : 1** Caroline PONS
Abstentions : 4 Éric BOLLARD, Loïc INIZAN, Delphine VIGNES ,Thierry SERRE

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance
Éric BOLLARD



Le Maire
Olivier SALIN

